



COMMISSION FÉDÉRALE D'ACTIVITÉ TIR À L'ARC

RÈGLEMENT GÉNÉRAL - 2020/2024



TIR A L'ARC

REGLEMENT GENERAL CFA Tir à l'Arc 2024/2028

Le classement annuel dans les catégories est établi par les commissions départementales de tir à l'arc et transmis à la CFA.

Les archers sont classés d'après les résultats homologués à l'issue de la fin de saison.

Le classement sera diffusé aux clubs par l'intermédiaire des responsables régionaux.

L'âge effectif est pris en compte à la date de début de saison soit au 1/09 de l'année sportive concernée.

Les tirs s'effectuent en respect des règles indiquées sur le tableau des classifications

Un archer évoluant en junior passe automatiquement l'année suivante en C2.

Un archer OBLIGÉ par son handicap physique, est autorisé à tirer en arc classique avec décocheur avec les valides dans sa catégorie.

Le tir en Arc à Poulies n'est pas autorisé aux Poussins, Benjamin et Minimes.

Un archer peut, dans la même journée, tirer dans 2 catégories d'arc différentes.

CLASSEMENT CHAMPIONNATS FEDERAUX FSGT (*) – 18 m ou 25 m :

Un archer évoluant en C1J passera automatiquement l'année suivante en J ou en C2.

Le C2 réalisant + de 420 pts de moyenne sur les 2 meilleurs tours 18m et 1 tour 25m passe la saison suivante en C3 et ne rechute plus, si la région n'est pas en capacité de faire une moyenne, cela se fera en 1 tour.

Le C3 réalisant 460 pts et + de moyenne sur les 2 meilleurs tours 18m et 1 tour 25m, passes-en C4 mais peut rechuter en C3 s'il n'atteint pas 460 pts au moins 1 fois dans la saison, tout comme précédemment si la région ne peut faire une moyenne, le calcul se fera sur 1 tour.

Si plusieurs participations aux championnats fédéraux (*), seul le meilleur résultat est retenu.

Le C4, peut rester dans sa catégorie une saison supplémentaire, même s'il n'a pas participé aux compétitions inscrites au calendrier.

(*) compétition inscrite au calendrier fédéral

Un sur classement d'archer est exceptionnellement possible (archer provenant d'une autre fédération ayant pratiqué plus d'un an) après accord de la Commission Départementale ou Régionale FSGT Tir à l'Arc, l'archer et le club concerné.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc ainsi qu'un classement fédéral seront établis annuellement d'après la remontée des résultats de la journée décentralisée, qui est, de ce fait, notre finale nationale de Tir à l'Arc FSGT.

Le titre de Champion de France FSGT ne sera décerné que s'il y a au moins 3 compétiteurs dans la catégorie concernée.

Tout résultat ne pourra être validé que si le règlement complet des inscriptions est effectué.

Le championnat se déroulera sous la responsabilité des commissions de Tir à l'Arc des comités départementaux ou régionaux FSGT dans le respect des règlements et classements fédéraux de tir à l'arc décidés et mis en place par la CFA, et ceci dans les **périodes et délais impartis, validés pour les 4 saisons à venir** soit dès la saison 2024-2025 :

18 m journée de la finale Nationale **disputée au plus tard au 31 janvier = résultats transmis avant le 9 février**

25 m journée finale Nationale **disputée au plus tard au 30 avril = résultats transmis avant le 7 mai**

Passés ces délais, les résultats ne pourront plus être homologués.

Les titres de Champions de France FSGT de Tir à l'Arc seront décernés par la CFA, par catégorie.

Les titres de Champions Départementaux et Régionaux seront décernés par les comités respectifs qui en transmettront l'information à la CFA.

Ce tableau de règlement des classifications annule et remplace les tableaux établis précédemment.

La CFA se réserve le droit de changement, d'adaptation et d'évolution des règlements Fédéraux de Tir à l'Arc.

Tout litige ou contestation devra être déposé, au plus tôt, auprès de la CFA qui traitera souverainement les problèmes liés à l'activité de tir à l'arc FSGT.

Pour la C.F.A. Tir à l'Arc à GRAND-CHARMONT -25-

MAJ 20/09/2024

Vincent GRANDHAYE, Coordonnateur

CLASSIFICATION 2024 2028 CHAMPIONNATS FEDERAUX FSGT

	CATEGORIES	TIR "18m"	Blason	TIR "25m"	Blason
ARCS CLASSIQUES et Arcs Sans viseur	Date de naissance au 1er septembre				
POUSSIN	- 10 ans	1 X 10 à 10 m	80 hauteur 1,00 m	12 m	80 hauteur 1,00 m
BENJAMIN	de 10 à -12 ans	2 X 10 à 10 m	80 hauteur 1,30 m	15 m	80 hauteur 1,30 m
MINIME	de 12 à -14 ans	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CADET	de 14 à -16 ans	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
JUNIOR	de 16 à -18 ans	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C1J (adultes junior)	1ère année de tir avec ou sans viseur	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
C2	Adulte à partir de la 2ème année	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C3	de 420 à 459 pts	2 X 10 à 18 m	40	25 m	60
C4	460 et plus	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
C8	Arcs olympiques sans Viseur	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C8 "chasse"	Arcs nus sans Viseur, RF et BB	2 X 10 à 18 m	60	25 m	80
ARCS à POULIES	TIR "18 m"		TIR "25 m"		
C6	Compound Adulte	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 avec petit 10	25 m	Trispot 60 avec petit 10
C7 CADET	Compound	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
C7JUNIOR	Compound	2 X 10 à 18 m	Trispot 40 avec petit 10	25 m	Trispot 60 avec petit 10
SPORT ADAPTE					
CH1	Sport adapté = archer autonome	2 X 10 à 18 m	80	18 m	60
CH2	Sport adapté = Handicap de non autonomie non capable d'exercer une activité	2 X 10 à 15 m	80	18 m	80
CH3	Sport adapté = Handicap de non autonomie	2 X 10 à 10 m	80	15 m	80
C 3 et + VETERAN	Adulte Arc classique	1 X 10 à 18 m	60	25 m	80
C6 VETERAN	Compound Adulte	1 X 10 à 18 m	Trispot 40 sans petit 10	25 m	Trispot 60 sans petit 10
UN CLASSEMENT DECLARE VETERAN PLUS DE 65 ANS SI INSCRIT DANS SA CATEGORIE EN DEBUT D'ANNEE SPORTIVE JUSQUE FIN SAISON					
LE TITRE DE CHAMPION FEDERAL NE SERA DECERNE QUE SI ILYA AU MOINS TROIS COMPETITEURS DANS LA CATEGORIE D'INSCRIPTION					

MAJ 20/09/2024